



Société Française de Psychologie

71 avenue Edouard-Vaillant, 92774 Boulogne Cedex

Tél. 01 55 20 58 32 - Fax 01 55 20 58 34

Courriel : [sfp@psycho.univ-paris5.fr](mailto:sfp@psycho.univ-paris5.fr)

Site internet : <http://www.sfpsy.org>

**Compte rendu de l'audience de la SFP avec Pierre LUNEL,  
Délégué Interministériel aux questions d'orientation**

**3 octobre 2006 – Saint-Denis**

*Présents : Pierre Lunel (Délégué Interministériel chargé des questions d'orientation), André Roussel (IPR), M. Lumier (IIO), Jacques Py – (Président de la SFP), Alain Blanchet (Président sortant de la SFP, membre du BN), Catherine Remermier (Responsable du Département des Organisations Associées de la SFP), Hélène Facy (DOA, ACOP-F), Annette Claverie (SNUIPP)*

Pierre Lunel a insisté sur la double tutelle de l'emploi et de l'éducation nationale. Sa mission porte sur l'orientation, mais selon lui, elle reste double et englobe l'insertion. Il s'agit de montrer qu'il n'y a pas coupure entre l'EN et l'emploi. Les chargés de mission qui participeront au travail proviennent d'ailleurs essentiellement de ces deux ministères.

P. Lunel a tenu à réaffirmer qu'il ne voulait pas se lancer dans une chasse aux sorcières ou dans une reconfiguration violente du paysage.

« Depuis des décennies, l'EN n'a pas fait de l'orientation la philosophie majeure de son action. Or, la situation n'est pas bonne, les chiffres ne sont pas bons tant dans le secondaire que dans le supérieur. Tous ne traduisent pas néanmoins un déficit de l'orientation, mais il est nécessaire d'établir un schéma directeur de ce que devrait être l'orientation. »

Tous les acteurs qui oeuvrent dans le champ de l'orientation doivent entrer dans ce contrat commun et dans ce souci de clarification.

Le délégué interministériel a cherché à rassurer sur les objectifs de son action. Sa mission ne menace personne. Selon lui, le fait de désigner les CO-Psy comme boucs émissaires est ridicule car c'est un excès de facilité, alors qu'il n'y a pas de lien mécanique de cause à effet.

Si l'orientation doit être une grande cause nationale, le délégué s'engage à construire des avancées solides, à viser au-delà des échéances électorales pour qu'on ne puisse pas revenir en arrière.

Toute la question est de savoir comment établir ces partenariats.

P. Lunel a rencontré Anne Lancry (INETOP) à propos de la formation. Il dit comprendre la dimension psychologique du métier (déceler les aptitudes, les intérêts)

mais, selon lui, il faut un complément à cette dimension par une réalité liée à l'économie, à la connaissance du monde du travail. Pour notre interlocuteur, seul le travail en équipe est capable de permettre ce regard global.

Comment fabriquer ce travail en équipe et avec qui ? Quels partenariats ? Quels compléments ? Comment les professeurs principaux pourraient-ils s'investir mieux ? Il faut ici que chacun prenne sa responsabilité.

Jacques Py, après avoir préalablement présenté la SFP, ses organisations partenaires, sa représentativité, est intervenu sur cet engagement de l'Etat pour souligner l'importance des moyens, aujourd'hui très réduits du service public d'orientation.

Pour le délégué interministériel, il faut profiter de cette volonté politique pour mettre la question des moyens au centre des débats. Le schéma directeur ne pouvant se faire sans les CO-Psy.

**La discussion s'est engagée ensuite avec l'ensemble des participants sur plusieurs axes.**

### **La qualification de psychologue**

M. Lumier a souligné la difficulté du dossier puisqu'il repose sur des représentations erronées. Il est nécessaire de le faire évoluer car on ne peut se satisfaire de la situation présente. Le risque serait que les co-psy, en affirmant trop fort leur qualification de psychologue, ne laissent aucune possibilité d'avancer.

Hélène Facy est intervenue pour expliquer les attentes des jeunes et des familles, l'importance d'un suivi individualisé, de la prise en compte de la singularité de chaque cas et les illusions du « tout information ».

Catherine Remermier a rappelé l'histoire des pionniers de la psychotechnique et l'attachement profond de la profession à des valeurs d'émancipation et de promotion sociale. La psychologie est le cœur du métier même si nous sommes très attachés au caractère pluridisciplinaire de notre formation qui peut encore évoluer.

Nos interlocuteurs ont convenu qu'il y avait deux options :

- soit une ouverture du recrutement qui signifiait la disparition du titre de psychologue ;
- soit un recrutement de psychologue avec une formation plus largement pluridisciplinaire.

Il a été insisté sur le nombre de semaines de stage en entreprise déjà inscrites dans la formation (8 semaines) contrairement à ce qui se répète partout.

J. Py a insisté sur l'importance d'une formation universitaire de haut niveau, correspondant à celle des psychologues, pour les professionnels de l'orientation. L'enjeu est la capacité du professionnel à faire face à des situations complexes, qui ne se résument pas à de l'information, de manière à adapter une démarche d'orientation aux spécificités socio-culturelles des élèves et à leur parcours notamment scolaire.

### **La discussion a ensuite porté sur l'évaluation de la profession.**

P. Lunel, reprenant les arguments communément avancés par l'administration est revenu sur ce qui ferait l'originalité du statut de conseillers d'orientation – psychologues (fonctionnaire et psychologue).

H. Facy a fait remarquer que cette situation existe déjà dans la Fonction publique hospitalière et dans les collectivités territoriales. En fait, ce qui est visé, c'est l'inspection. La profession l'aurait refusé.

Les représentantes des co-psy ont souligné la duplicité de l'administration qui a elle-même mis fin au groupe de travail mis en place dans les années 90 et en fait maintenant le reproche aux CO-Psy ! En tant que fonctionnaires, les co-psy ne refusent évidemment pas de rendre compte de leur activité (ils le font d'ailleurs au travers des bilans d'activité dont le MEN ne fait pas grand-chose en direction du public alors que la DARES publie régulièrement les bilans de l'ANPE !).

Les inspecteurs – conseillers auprès du Délégué - ont insisté sur la nécessité de clarifier et hiérarchiser les missions. Il faudrait limiter la multiplicité des activités et mieux se situer dans les axes des politiques académiques.

C. Remermier souligne l'importance de l'article 2 du statut et les 3 axes (contribution à la réussite, aide à l'adaptation, élaboration des projets). Nos interlocuteurs en conviennent, mais semblent rester sur une idée de redéfinition des missions.

### **La collaboration avec les autres acteurs.**

Après avoir développé l'intérêt que les chambres professionnelles ou l'ANPE donnent aux élèves des informations sur les débouchés, P. Lunel a rapidement admis que l'âge des élèves était un élément important et qu'il n'y avait pas une réponse unique à des besoins psychologiques différents. La notion de « travail vivant » est apparue comme très importante pour les adolescents. Les CO-Psy pourraient être les pivots de ces collaborations, avec des représentants du monde professionnel, en organisant les programmes, la préparation et l'exploitation des actions sur l'orientation, mais sans laisser tomber les entretiens individualisés et la contribution à la réussite.

D'autres réunions sont prévues en bilatérale, puis un groupe de travail en commun.

La rencontre se clôt au bout d'une heure et demi d'échanges positifs et ouverts.